

## // Le projet politique de l'Unapei pour une société inclusive /

Chaque société se construit une représentation spécifique de la personne handicapée influencée par son histoire, sa culture ou bien encore le contexte socio-économique. Pendant longtemps, notre société a écarté les individus qui ne semblaient pas pouvoir concourir au modèle défini de vie sociale. C'est l'origine du combat des associations et de leur mobilisation pour rendre aux personnes handicapées leur citoyenneté.

Les conséquences sociales du handicap touchent encore aujourd'hui de nombreuses personnes et dans plusieurs grands domaines de la vie : l'éducation, la formation tout au long de la vie, l'emploi, l'habitat, la vie affective et sexuelle, l'accès à l'information, l'accès aux soins, la prise en compte du vieillissement précoce et la protection juridique.

Pour créer une nouvelle dynamique sociale et faire société tous ensemble, l'Unapei reste convaincue que les politiques inclusives sont les meilleurs vecteurs. Cela signifie que toutes les personnes quelles que soient leurs capacités ont la possibilité de participer pleinement à la vie de la société. Une société où : les lois et les règlements sont pensés et écrits pour tous, les droits sont respectés et effectifs pour tous, les différences de capacités entre tous les individus, en situation de handicap ou non, sont reconnues et valorisées. Faire une société inclusive suppose une évolution de la représentation du handicap dans la société française.

Les enjeux sont considérables. Mais, pour que ce défi ne soit pas un horizon lointain, la puissance publique, l'école, le monde du travail et le monde associatif doivent se mobiliser et être rejoints par les citoyens eux-mêmes. Si ce dispositif permet de valoriser pleinement la place de la famille et de l'entourage proche de la personne nécessitant une mesure de protection, il n'en demeure pas moins que l'absence totale de tout contrôle peut être source de difficultés et contraire aux intérêts de la personne à protéger. C'est d'ailleurs, l'un des points de vigilance que l'Unapei a dans l'ensemble de ses contributions mis en avant.

### *Résumé*

Une société inclusive est la seule qui prenne en compte la singularité des êtres pour en faire un édifice commun. Pour prendre ce virage, les défis à relever sont nombreux. Les réponses résident dans un horizon tracé par la convention internationale des droits des personnes handicapées. Cette dynamique inclusive bouleverse les modes d'accompagnement des personnes handicapées et nécessite d'investir de nouveaux axes de développement pour changer le regard porté sur les personnes handicapées. Le Mouvement Unapei s'attache à mettre en œuvre des solutions innovantes pour répondre au mieux aux attentes et besoins des personnes handicapées. Notre société ne peut être réellement inclusive qu'en s'appuyant sur les compétences fines du médico-social.

# // La désinstitutionnalisation constitue à la fois un levier pour une société inclusive et une opportunité pour favoriser l'évolution des établissements et services au bénéfice des parcours de vie /

Dans son dernier projet associatif <sup>(1)</sup>, l'Unapei a souhaité renforcer le pouvoir d'agir des personnes handicapées et les rendre actrices de leur parcours de vie. Si cette conception s'impose dans les évolutions actuelles et à venir, elle n'est pas pour autant sans conséquence pour le secteur du handicap et les acteurs de terrain. En effet, ces derniers peuvent y voir la fin d'un modèle existant depuis plusieurs décennies. Dans l'esprit de beaucoup, le concept de désinstitutionnalisation apparu dans les années 2000 porte en lui le germe de la fermeture des établissements qu'ils ont créé. Pourtant, la désinstitutionnalisation n'est-elle pas un mot nouveau pour parler de quelque chose qui a toujours existé ?

L'Unapei est convaincue que la désinstitutionnalisation est « un levier pour une société inclusive <sup>(2)</sup> » et doit aider les personnes à gagner ou reconquérir le contrôle de leur vie comme des citoyens à part entière. Il s'agit de rendre aux personnes qui le peuvent le pilotage de leur vie et de les soutenir là où elles veulent vivre. La désinstitutionnalisation ne peut se traduire par l'extinction du modèle médico-social né d'un combat militant ni par la fermeture des établissements mais constitue bien une évolution positive d'une société ouverte qui prône le Vivre ensemble. Penser désinstitutionnalisation c'est avant tout répondre à l'exigence de la notion de parcours en répondant aux besoins de la personne handicapée de façon individualisée et sur mesure ainsi favoriser l'autonomie.

Un IME dans l'école de la République, un Esat dans une entreprise, un atelier théâtre ouvert aux personnes polyhandicapées, ... « Ce ne sont pas les murs qui protègent mais la qualité de l'accompagnement » rappelle Christel Prado, présidente de l'Unapei. Toutes les personnes handicapées ambitionnent de vivre dans la société, non plus

à la marge. En cela la désinstitutionnalisation est une opportunité pour rendre perméable la vie ordinaire et permettre aux personnes handicapées de vivre dans la société tout en bénéficiant de l'accompagnement nécessaire à leurs besoins. Afin d'accompagner le changement et de rendre possible le Vivre Ensemble, la société doit être capable d'accepter la différence et se rendre accessible. De ce point de vue, nous savons que le chemin est encore long. Difficile en effet de ne pas penser à ce syndicat d'enseignants remettant en cause l'obligation de scolarisation des enfants handicapés parce que l'école n'est pas aujourd'hui en mesure de les accueillir ou encore à ces bailleurs qui refusent de louer directement des appartements à des personnes en situation de handicaps, à ces citoyens qui s'opposent à l'ouverture d'un établissement dans leur quartier...

Lever les peurs, faire tomber les préjugés, ... et s'assurer de l'effectivité de l'accessibilité et de la compensation des conséquences du handicap, c'est bien notre affaire mais pas seulement ; c'est aussi celle de l'Etat qui doit mettre en œuvre des mesures concrètes pour sensibiliser l'opinion publique au handicap.

**Penser demain, l'accompagnement des personnes doit reposer sur une meilleure prise en compte des souhaits et implique de repenser les dispositifs de recueil de leur expression quelle que soit leur difficulté. Cela nécessite également une nouvelle organisation de cet accompagnement. Le secteur médico-social, grâce à son expertise dans la compréhension des besoins des personnes handicapées et sa capacité à y répondre par un accompagnement adapté, doit être le garant de la bien-traitance.**

(1) Unapei : Projet associatif 2013-2017 : Le Pouvoir d'agir

(2) Document d'orientation politique : Pour une société inclusive, un levier : la désinstitutionnalisation – Unapei, Juin 2015.

# // Le point de vue des associations du Mouvement /

**Par Jean-David Meugé, directeur général de l'Aapei de Strasbourg**

## **X QU'EST-CE QU'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE POUR VOUS ?**

Décrire une « société inclusive » invite à s'interroger sur les deux concepts qui composent cette notion : société et inclusion.

- ✓ Qu'est-ce qu'une société ? Qu'est-ce qui « fait société » ?
- ✓ Qu'est-ce que l'inclusion ? Que recouvre ce terme ?

Il ne s'agit pas de tenter ici une définition, mais de rapprocher les deux termes pour en tirer une notion qui fasse sens et soit aisément compréhensible et explicable.

Une société s'entend d'un groupe de personnes, réunies sur un espace ou un temps donnés, qui partagent des modes de vie ou des codes communs qu'ils se sont donnés ou qui s'imposent à eux.

Le concept d'inclusion s'est substitué à celui d'intégration devenu inapproprié ; il gagne en se définissant lisiblement en opposition au terme d'exclusion. On explique communément cette évolution en convenant que dans « l'intégration », c'est celui qui est différent qui doit s'adapter, tandis que dans « l'inclusion », c'est le collectif qui doit garantir une place à tous et permettre la participation de chacun.

On peut ainsi concevoir une société inclusive comme un mode de vie en commun qui admette et implique que toutes les différences s'y côtoient et organise les principes du « vivre ensemble » afin de tenir compte des particularismes de ses composantes. C'est considérer qu'il n'y a pas de normes uniques au regard

desquelles s'établiraient des différences, mais une multitude de différences – de particularismes – qui naturellement réunis « font société ».

La société inclusive pose le principe que certains de ses membres ont des besoins particuliers, non par mode ou par choix de vie, mais par nécessité, du fait de situations de désavantage au regard de la manière dont le collectif s'est organisé. De ce fait, elle met en place des modalités pour permettre à chacun de pouvoir être considéré comme membre de cette société et non exclu d'elle ou par elle.

Plurielle, dans tous les aspects, la société inclusive est capable de faire référence pour tous mais aussi d'intégrer dans ses références la prise en compte de besoins particuliers sans quoi certains de ses membres seraient marginalisés ou exclus. Elle décline ainsi dans un cadre collectif de droit commun qui s'adresse à tous, des dispositifs adaptés, ajustés à certaines catégories, non pas pour distinguer ou discriminer (même positivement), mais pour prendre en compte les besoins particuliers de certains, d'autant plus quand ces besoins relèvent du « prendre soin », en vue d'éviter tout phénomène d'exclusion. C'est cette double acception : principes et cadre communs de vie collective mais prise en compte des besoins particuliers de certaines personnes pour y accéder qui fondent le caractère inclusif d'une société.

Rapportée aux personnes handicapées, la société inclusive considère que certains de ses membres n'ont pas les capacités intellectuelles ou d'autonomie communément admises. Dès lors, elle organise ses espaces et dispositifs, non pour en définir de spécifiques ou différenciés, mais afin de les rendre accessibles et permettre ainsi à ces personnes d'agir et de participer avec les autres, en tenant compte de leurs difficultés et besoins.

## X COMMENT VOTRE ASSOCIATION SE SAISIT-ELLE DE CE SUJET ?

Dès son origine, l'Aapei de Strasbourg a, mis en œuvre des dispositifs de types inclusif, même si le terme n'avait pas encore l'acception d'aujourd'hui. Deux exemples : le Multiaccueil et les classes externalisées.

L'Aapei de Strasbourg gère un Multiaccueil qui reçoit, dans le cadre d'un dispositif de droit commun (EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant), des enfants de 0 à 4 ans. La structure accueille sur le même lieu et les mêmes temps des enfants dits « ordinaires » et des enfants porteurs de tous types de handicap (30 %). Il n'y a pas d'espaces ni de temps distincts entre eux dans les pratiques d'accompagnement : les enfants sont en permanence ensemble, que ce soit pour jouer, écouter des histoires, chanter, manger, faire la sieste... Des modalités spécifiques permettent de prendre en considération, dans le cadre du fonctionnement collectif, les besoins ou points d'attention spécifiques des enfants handicapés. Ainsi, ils bénéficient chacun projet individualisé qui décline la manière dont leurs potentialités sont évaluées et les ajustements à prévoir dans telle ou telle situation. Partant de là, c'est bien le collectif qui est adapté et non l'enfant qui est soustrait à telle activité ou tel temps de vie de la structure.

La création de l'Aapei de Strasbourg s'est faite autour d'une première classe externalisée en 1981. Depuis, dix autres classes ont été ouvertes, relevant d'un IME et d'un IMPro, toutes localisées dans des écoles élémentaires, un collège et deux lycées (général et professionnel). Le projet scolaire de l'Aapei est ainsi de concilier les besoins et rythmes particuliers d'élèves déficients intellectuels ou autistes avec une réelle scolarisation dans un établissement de droit commun. Cette implantation rend naturelle et immédiate les actions de proximité (inclusions individuelles ou collectives proprement dites), sans que les conditions de temps ou de distance soient une contrainte ou un prétexte.

## X QUELS SONT LES LEVIERS IDENTIFIÉS ET LES FREINS RENCONTRÉS ?

Le principal levier réside dans le souhait d'une majorité des familles d'aujourd'hui que leur enfant handicapé soit accueilli au plus proche des lieux de vie et d'activité des autres, que ce soit en matière scolaire que de loisirs. Il se combine avec la prise de conscience de certains professionnels que le maintien de dispositifs ; dits spécialisés ; trop centrés sur eux-mêmes conserve intrinsèquement une forme d'exclusion, même s'ils s'appuient sur la légitimation de répondre à des besoins particuliers.

Un autre levier plus structurel découle du contexte de l'offre dans le secteur médico-social (appels à projets, transformation de places, plateaux techniques...). Il incite ceux qui veulent poursuivre un développement à imaginer de nouvelles formes d'accompagnement s'appuyant davantage sur des modèles et des structures relevant du milieu ordinaire. Les associations du mouvement parental, à l'origine de plusieurs dispositifs innovants, peuvent trouver là l'occasion de nouvelles initiatives et de valorisation de leur expertise.

Les principaux freins relèvent des craintes liées au changement de paradigme que sous-tend le concept de société inclusive ; elles sont à mettre en lien avec un autre concept, qui interpelle tout autant, celui de « désinstitutionnalisation ».

Cette évolution implique le renoncement à une « prise en charge » exclusive par le secteur médico-social et induit une « fongibilité » du secteur spécialisé dans le milieu ordinaire. Elle conduit à la nécessité d'agir avec d'autres métiers, d'autres cultures professionnelles, donc de remettre en question des pratiques professionnelles qui se sont construites isolément de part et d'autres.

Au-delà, il s'agit d'une remise en question du modèle traditionnel de l'établissement médico-social, comme dispositif à la fois physique et organisationnel de l'accompagnement des

personnes handicapées. En découle à la fois la crainte des professionnels de voir nier les besoins spécifiques des personnes et leur propre expertise ; mais aussi l'inquiétude des associations gestionnaires, qui ont construit leur histoire, leurs valeurs et parfois leur patrimoine sur ce modèle d'établissement « dans les murs ».

### **X AU REGARD DE CET ENJEU, QUELLE VISION DE L'AVENIR ET SUIVANT CETTE VISION, QUEL CHEMIN RESTE-T-IL À PARCOURIR ?**

Le développement de dispositifs et modes d'accompagnement fortement intégrés avec le milieu ordinaire apparaît inéluctable, tant cela va dans le sens d'une meilleure prise en considération de la condition et de la participation des personnes handicapées. L'avenir semble donc aller vers l'implantation généralisée des lieux d'activité et de vie des personnes handicapées, au sein d'espaces de droit commun au sein desquels seraient ménagés des modalités spécifiques.

Au regard des enjeux qu'elle induit, cette évolution nécessite de clarifier les deux concepts qui la sous-tendent : société inclusive et désinstitutionnalisation.

Non, la société inclusive ne conduit pas à nier les besoins spécifiques des personnes handicapées au nom d'un pseudo-égalitarisme ; mais à les identifier afin d'y répondre dans un cadre collectif commun. Non la désinstitutionnalisation n'implique pas la disparition des structures ou dispositifs experts ; mais à construire, à partir d'eux, des modalités d'accompagnement qui s'imbriquent et s'implantent dans des lieux ou dispositifs ordinaires.

Il s'agit avant tout d'une question d'imagination et d'audace afin de faire bouger les schémas ou postures traditionnelles, trop souvent considérés comme intangibles pour toutes sortes de bonnes raisons. La société inclusive, comme la désinstitutionnalisation, sont à considérer comme un projet au bénéfice de la personne, et non comme une finalité en soi ; un projet à décliner en fonction de réalités, d'opportunités et de volontés plutôt qu'à décréter comme un modèle unique qui reproduirait de nouvelles formes de discriminations.

#### **L'Aapei de Strasbourg**

Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis a été fondée en novembre 1978 par une équipe de parents bénévoles. Sa mission est reconnue d'utilité publique. Elle regroupe 630 familles (parents, amis, personnes handicapées). Elle gère et anime 13 établissements et services qui accueillent 600 enfants, adolescents et adultes handicapés mentaux, et emploie 217 personnes. Sa zone d'action s'étend dans le département du Bas-Rhin principalement sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

**Par Maurice Leduc, directeur général  
des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing**

Une société inclusive recherche pour tous ceux qui la composent, quelles que soient les différences et les vulnérabilités, une justice de traitement dans chaque aspect de la vie : physique, mentale, sociale, économique, culturelle, spirituelle et sanitaire. Cette société est le résultat d'un processus de changement actif et participatif de l'ensemble des personnes qui la constituent, animées d'un même sentiment d'appartenance.

Dans le champ du handicap, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap a instauré les règles d'une ambition nationale. Elle est censée offrir à ces dernières des moyens de compensation et leur permettre d'accéder ainsi, comme à tout un chacun, à une vie la plus ordinaire possible.

L'association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing porte, sans doute, dans son ADN cette dynamique qui la poussait et la pousse encore à veiller à ce que les personnes puissent vivre leurs singularités au milieu de la cité et participer au vivre ensemble. Depuis de nombreuses années dans cet esprit, en complément des établissements, elle a développé des services et des dispositifs qui ont eu et ont pour objet de permettre aux enfants et personnes accompagnées de développer leur projet de vie, de scolarisation et de formation, d'habitat, de travail ou de loisirs à proximité des équipements publics, des écoles, des commerces, des services sanitaires, des espaces de culture et de loisirs, des moyens de transport collectifs leur permettant un maximum d'autonomie dans la mesure de leurs capacités. Ainsi, par exemple, avec toutes les autres APEI du département du Nord, à partir de moyens des ESAT, elle a créé le SISEP (service d'insertion sociale et professionnelle) qui accompagne en formation et en stage en milieu ordinaire ou protégé 150 personnes ayant une orientation

Esat. Service reconnu pour sa pertinence par les instances officielles locales il n'a pourtant pas à ce jour obtenu la reconnaissance des instances nationales, bien qu'il semble que le Ministère commence aujourd'hui à s'y intéresser en vue de sa modélisation.

Il y a plus de 10 ans, l'association a fait de l'inclusion des personnes accompagnées un axe fort de son projet associatif à un moment où les notions d'intégration et d'insertion étaient encore valorisées. Est-ce parce que son Président était un professeur d'anglais pour qui la langue de Shakespeare a peu de secret ? Sans doute, car l'inclusion, notion d'origine anglo-saxonne, a résonné en lui et il a éprouvé le besoin de nous la faire partager.

Pour répondre aux besoins de garde de tout-petits enfants porteurs d'un handicap nous avons abandonné en 2007 un projet de crèche spécialisé au profit de la création d'un réseau informel constitué de sept villes et de leurs structures d'accueil, crèches et halte-garderies, de la CAF, du Conseil Général (à l'époque), de la DDASS (idem), des CAMSP de Tourcoing et de Roubaix. Appelé réseau RIIEH (Réseau Intercommunal Inter institutionnel Enfance Handicap) il a eu pour objet de faciliter, sur notre territoire, l'accès des petits enfants porteurs de handicap au sein des dispositifs de droit commun. Cette facilitation prenait appui sur des actions de formation du personnel, un accompagnement des situations nouvelles, l'intervention d'un ergothérapeute. Ce choix reposait d'une part, sur la volonté de désinstitutionnaliser l'accueil des petits enfants, même si ce mot n'était pas prononcé, de leur permettre de fréquenter des lieux de proximité comme leurs frères et sœurs, au milieu d'enfants de leur âge. D'autre part, ce choix reposait aussi sur un postulat : une société inclusive se pérennise à partir de sa jeunesse. C'est parce qu'il existe, dès l'enfance, une cohabitation des

enfants avec et sans handicap et quel que soit le handicap que ces derniers devenus adultes considèrent le modèle de la société inclusive comme allant de soi.

C'est sur un autre postulat que se sont structurés nos projets : il faut savoir donner pour recevoir.

Pour favoriser l'inclusion des personnes, nos projets construits pour répondre à leurs besoins doivent aussi apporter au reste de la population une plus-value. Les projets ne peuvent pas et ne doivent pas être à sens unique. Ainsi, l'implantation d'un ESAT, près d'un célèbre vélodrome a permis, outre la fonction première de cette établissement, d'aménager au niveau urbain aux angles de trois rues, une friche industrielle, « squattée » en permanence et lieu de trafics de produits illicites. Cette implantation a apporté à la ville, au quartier, au voisinage le maintien d'un patrimoine historique et une amélioration esthétique par la réhabilitation d'une grande maison bourgeoise traditionnelle et d'un mur typique de cette ville lainière associée à la construction d'un bâtiment. Mais aussi, la sécurisation du quartier par la suppression d'un lieu d'accueil de la délinquance et par un accroissement de l'activité économique pour les petits commerces de proximité boulanger, épicier, brasserie, snack, par la venue quotidienne de plus de 130 personnes. En contrepartie, les associations culturelles voisines ont accueilli les travailleurs pour des activités d'arts plastiques.

L'inclusion, c'est encore l'implantation d'un foyer de vie, en pleine ville, au pied d'une bouche du métro qui met à la disposition du quartier une partie de son terrain pour la réalisation d'un jardin partagé. C'est-à-dire un jardin cultivé collectivement par les habitants du quartier. Il est confié, pour une durée limitée, à une association dont les habitants du foyer sont membres de droit. C'est un lieu de partage, de convivialité et de reconnaissance. C'est également au sein de ce même foyer, l'accès à un

petit terrain de foot-ball où les jeunes des rues adjacentes viennent frapper le ballon en accueillant dans leurs matchs quelques habitants du foyer. Ainsi le foyer s'ouvre et ses habitants deviennent citoyens.

A Halluin, l'association a réalisé un foyer de vie qui n'est pas clos. L'allée centrale sert de rue piétonne aux habitants pour accéder à un espace naturel et les pelouses se transforment en aires de jeux pour les enfants du lotissement qui jouxte l'établissement et qui côtoient les habitants du foyer qui s'y promènent.

L'association a également ouvert une ludothèque avec l'aide de la municipalité, la seule ludothèque de Roubaix. C'est une ludothèque spécialisée pour les enfants en situation de handicap qui, au sein d'un espace petite enfance, crèche, halte-garderie, PMI, accueille et propose des jeux à tous les enfants qui le souhaitent. Ainsi, encore, s'inverse le processus et c'est le handicap qui donne accès à l'inclusion... La réalisation d'une société inclusive réclame la promotion et la réalisation de l'accessibilité. Ce n'est pas tant l'accessibilité physique qui est concernée ici mais davantage l'accessibilité cognitive, celle qui permet de dépasser les incompréhensions ou les mauvaises interprétations.

Le pictogramme S3A, symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité est un médiateur utile pour rassurer les personnes en situation de handicap mental et leur permettre de s'exprimer. Pour en favoriser l'appropriation par les différents acteurs de la cité sur notre territoire, il a été fait le choix de leur offrir les temps de formation en mettant à leur disposition des professionnels chargés de les sensibiliser aux difficultés rencontrées par les personnes accompagnées. Mieux les connaître, c'est diminuer voire supprimer la crainte que génère le handicap et la différence. 926 personnes à l'interne et à l'externe de l'association ont été formées gratuitement ; au-delà du soutien qu'elles peuvent

apporter aux personnes handicapées, ce sont nos meilleurs ambassadeurs au service de la société inclusive.

Il en est de même pour le « facile à lire et à comprendre ». Sans documents, textes, informations accessibles à la compréhension il est difficile d'imaginer une société pleinement inclusive. C'est pourquoi l'association se veut militante dans la promotion de ce mode d'écriture. Elle a traduit et continue de traduire bénévolement des documents, des livrets, des discours, des messages d'information. Elle a formé à titre gracieux des équipes de traducteurs localement et aussi régionalement soit 214 personnes. Elle ne compte pas s'arrêter là.

En matière d'inclusion, rien n'est jamais gagné. Il suffit de constater la montée des extrêmes en réponse aux inquiétudes et le repli sur soi face aux flux migratoires. Le chemin parcouru est déjà conséquent, celui à parcourir est encore long mais chaque pas réalisé nous rapproche davantage de cette société attendue. Des murs devant nous sont encore à abattre, murs de la peur, de l'égoïsme, de l'indifférence, de l'habitude, du conservatisme. D'autres se construiront, qu'il faudra à leur tour abattre. Sans défaillir, ensemble, avec les personnes en situation de handicap qui nous rappellent sans cesse « rien pour nous, sans nous », tous les acteurs de l'association s'engagent dans la participation à la construction d'une société inclusive, d'une société plus juste donnant sa chance à chacun et qui permette à chaque singularité d'y trouver sa place et de former avec toutes les autres un pluriel espéré.

---

#### **L'association des Papillons Blancs de Roubaix-**

**Tourcoing** représente 450 adhérents parents et amis de personnes en situation de handicap mental, déficients intellectuels, polyhandicapés, présentant des troubles du spectre autistique, des troubles psychiques ou des troubles du comportement. Elle accompagne plus de 2500 personnes porteuses d'un handicap, 1800 adultes et 700 enfants avec le concours de 1100 professionnels et plus de 200 bénévoles au sein de 50 établissements et services. Elle inscrit son action sur la partie nord-est de la métropole Lilloise, en frontière de la Belgique, sur un territoire urbain, composé de 23 communes, concentré à la fois en surface : 30 kms sur 15 et en densité de population : 530 000 habitants.